



Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur
Affilié à Solidaires Fonction Publique et
à l'Union Syndicale Solidaires

♦
80 - 82 rue de Montreuil
75011 PARIS

♦
www.sudinterieur.fr

♦
sud.interieur@gmail.com - Tél : 06 30 28 27 13

www.solidaires.org

TRACT NATIONAL

NOVEMBRE 2015

UNITÉ SYNDICALE ? MENSONGE ET IMPOSTURE

Un policier est grièvement blessé en intervention le 5 octobre alors qu'il interpelle l'auteur d'un vol armé, n'ayant pas réintégré sa prison après une permission de sortie faisant l'objet de deux signalements de la police.

Des organisations syndicales de la police s'emparent aussitôt de ce drame et accusent la justice de « laxisme ».

Le syndicat Alliance envoie le 8 octobre un courrier à des organisations syndicales des trois corps de police pour initier une intersyndicale et réclamer audience au du Président de la République. Même la CGT Police en était destinataire, mais pas SUD Intérieur.

La CGT Police répond favorablement et informe Sud Intérieur qui demande à Alliance de participer également à l'intersyndicale. La CGT Police (1) et Sud Intérieur n'obtiendront aucune réponse.

Dans le même temps, Unité SGP appelle à manifester sous les fenêtres du ministère de la Justice le 14 octobre. Les syndicats policiers favorables au mot d'ordre « Police Justice la Rupture », ne répondent pas à une décision émanant d'une intersyndicale, même restreinte.

Les organisations dites « représentatives » (?) seules ont été reçues par le Président de la République le 22 octobre, démontrant le mépris de ces syndicats pour la CGT Police et Sud Intérieur et la conception discriminatoire de François Hollande et du gouvernement en matière de dialogue social.

POUR SUD INTÉRIEUR, L'UNITÉ SYNDICALE N'EST PAS UNE EXPRESSION VIDE DE SENS

L'unité syndicale caractérise l'Union Syndicale Solidaires à laquelle appartient SUD intérieur.

La mise en scène du 22 octobre n'est qu'une cooptation méprisant la pluralité démocratique contre laquelle le pouvoir et les syndicats reçus s'accordent pour négliger les attentes véritables des policiers, indécentement manipulés par le drame qui frappe l'un d'eux.

SUD intérieur regrette la discrimination au sein de l'action syndicale dans la police qui établit qu'il n'y existe ni pluralité ni débat véritables, ni volonté du pouvoir de les garantir.

En effet, le Président Hollande qui dit vouloir recevoir tous les syndicats, a ignoré Sud Intérieur et laissé la CGT Police, présente le 22 octobre, au bas du perron.

Les syndicats choisis par le pouvoir sont ressortis de l'entrevue présidentielle avec des « garanties » pécuniaires sur la revalorisation de la prime OPJ et de l'ISSP, un plan pluriannuel des carrières, de nouvelles grilles catégorie B pour le CEA, des promesses de moyens humains, matériels et juridiques, recentrer les missions de police sur le cœur de métier et l'ouverture d'une réflexion sur le politique pénale et la légitime défense. Entre cooptés ? Ou avec Sud Intérieur et la CGT Police cette fois-ci ? Les policiers le verront bien. Le président de la République a promis de « se » revoir en 2016.

Les propositions de l'Élysée ne sont pas chiffrées et s'inscrivent dans un budget d'austérité qui permet de douter sérieusement de la validité d'une augmentation des moyens humains et matériels qui s'impose très sérieusement.

SUD intérieur affirme que la réforme du droit déjà proposée par Manuel Valls le 14 octobre, ne répond pas aux attentes et la réflexion sur la législation pénale et ne peut pas se satisfaire d'effets d'annonces mais impose un travail rigoureux qui prenne en compte l'effectivité des libertés publiques que l'Etat a l'obligation positive de garantir et le législateur de défendre (art. 2 de la DDHC).

François Hollande a discriminé les syndicats de police et ne peut pas plus faire d'affirmation sans recueillir préalablement les avis des syndicats de magistrats, d'avocats, de l'administration pénitentiaire et les associations de gendarmes ; qu'il paraît ignorer comme il ignore SUD intérieur et la CGT police.

Le président de la République ne peut pas se limiter à l'avis des syndicats policiers qui lui convient. C'est une conception conservatrice du mot réforme. L'effectivité de la pluralité démocratique du débat s'impose.

Les policiers comme les citoyens ne peuvent pas non plus se satisfaire d'une proposition floue. SUD intérieur demande un calendrier et des débats respectant la pluralité démocratique.

REPENSER LA POLICE, C'EST REPENSER LA SOCIÉTÉ

En effet, repenser la police, c'est repenser la société, car le policier n'est pas en marge ni à l'extérieur de la société, il est dans la société. SUD intérieur ne cautionne pas le discours sécuritaire qui tend à isoler le policier de la société.

D'où l'importance pour SUD intérieur de repenser la police en y impliquant toutes les composantes sociales. L'importance des prérogatives policières revêtues de l'autorité de la puissance publique fait que la police ne peut pas être repensée en vase clos, par des syndicats promouvant le paradigme sécuritaire et enfermés dans une logique corporatiste. L'article 12 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen l'interdit.

S'il doit y avoir débat sur l'existence d'une rupture entre la police et la justice comme l'invoquent ceux qui se sont saisis du drame du 5 octobre, il ne saurait se limiter au seul avis des syndicats policiers qui plaisent au pouvoir au risque sinon d'affirmer la prééminence de l'influence d'une certaine vision de la police sur l'action politique.

SUD intérieur rappelle que le policier est un auxiliaire de la justice et qu'il est placé sous le contrôle et la surveillance de l'autorité judiciaire selon l'ordre public procédural issu du droit européen et des conventions internationales.

La prééminence de l'autorité judiciaire s'impose au ministère de l'intérieur en matière pénale et ce serait méconnaître gravement le but de l'action judiciaire que d'inverser ce rapport dont le but n'est pas de remplir des prisons mais d'agir en sorte que la sanction s'accompagne d'une sortie de prison favorable à la prévention de la récidive.

La police ne peut pas mettre en cause de bonne foi la sévérité de la justice. La durée des peines est en augmentation (8,6 mois en 2007 contre 11,5 mois en 2013, dernier chiffre connu) et 66270 personnes sont détenues en France au 1^{er} janvier 2015 contre 64787 au 1^{er} janvier 2012.

Remettre en cause le système de permissions de sortie et en faire un symbole d'une prétendue justice laxiste n'est pas sérieux. Le nombre de permissions accordées est en baisse (62266 en 2010, 48841 en 2014) avec un taux d'échec de 0,5 % (sachant que dans les 0,5 %, beaucoup reviennent d'eux-mêmes quelques heures ou quelques jours plus tard). Instrumentaliser le drame d'un collègue pour dire le contraire de la vérité est une manipulation de l'opinion contre laquelle SUD intérieur s'inscrit en faux.

Idem pour les aménagements de peine. La police ne peut pas les remettre en cause alors que le taux de récidive des détenus n'ayant pas bénéficié des dits aménagements est de 63 %, qu'il tombe à 55 % avec ceux ayant bénéficié d'un placement à l'extérieur, d'une semi-liberté ou d'un placement sous bracelet électronique et même à 39 % pour ceux passant par une liberté conditionnelle. SUD intérieur s'inscrit encore en faux contre la manipulation de l'opinion.

Le monde policier intoxique l'opinion en réduisant le débat de délinquance à un manichéisme. La prévention de la violence se fait en amont de la délinquance en garantissant aux citoyens un libre et égal accès aux droits économiques, sociaux et culturels qui sont la condition indispensable et nécessaire à l'exercice effectif des droits civils et politiques.

Le pouvoir ne peut pas sans incohérence ni se contredire prétendre devoir réduire son budget - et imposer une politique d'austérité qui fait obstacle aux droits de l'Homme en France – au prétexte d'une baisse des ressources alors qu'il témoigne d'une mansuétude étonnante pour la criminalité financière qui élude chaque année 150 milliards d'euros de contributions fiscales ou sociales.

Ce dont n'ont pas parlé les syndicalistes ni le président à l'issue de la réunion du 22 octobre.

TRAVAILLER ENSEMBLE

Les femmes et les hommes qui travaillent au sein de la police ne doivent pas se laisser submerger par l'émotion légitime et témoigner de leur sang froid par la capacité se focaliser sur les éléments objectifs, les incohérences, qui les amènent à être confrontés à la violence et la misère humaines.

Plutôt que de débattre sur l'existence d'une éventuelle rupture, Sud Intérieur souhaite œuvrer pour la cohérence et l'efficacité de la procédure judiciaire dans le respect et la garantie effective des libertés individuelles et collectives, pour une société de progrès humain et de justice sociale.

SUD intérieur adresse à tous les syndicats policiers un appel à dialoguer ensemble dans le respect de la pluralité démocratique qui permet seule d'affirmer l'existence d'une unité syndicale, ce dont personne ne peut prétendre que cela a été le cas Place Vendôme ou à l'Élysée, sans tromper l'opinion.

SUD INTÉRIEUR, DU FOND ET DE LA MÉTHODE

(1) http://www.police.cgt.fr/IMG/pdf_20-10-2015_courrier_a_Jean-Claude_DELAGE.pdf